

**COMPTE-RENDU  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2021  
COMMUNE DE MOUTHOMET**

L'an deux mille vingt et un, le cinq novembre, à neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Catie RIVES a été nommée secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jacques BENUREAU, Johanna EYERMANN DEGRUGILLIER, Claude GIPPON, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Catie RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD  
(dans l'ordre alphabétique)

Absent : Stéphane MESSAOUD

Procuration : Johanna EYERMANN DEGRUGILLIER à Christelle HERMAND

Le maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour, qui est accepté à l'unanimité : Instauration des heures complémentaires en 6.

### **1. Validation du compte-rendu de la dernière séance**

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 octobre 2021.*

### **2. Reprise du commerce agricole : état d'avancement du projet**

Le maire fait le point sur l'avancement du projet.

Il sera demandé aux personnes qui souhaitent postuler à la reprise du commerce agricole d'adresser à la commune un courrier de motivation d'ici au 30 novembre 2021. Le dossier de candidature devra lui être rendu le 31 décembre 2021 au plus tard. Les entretiens auront lieu courant janvier 2022.

Les élus calent une deuxième date afin de terminer le nettoyage de la cour et de l'ancienne gare.

Johanna EYERMANN DEGRUGILLIER doit s'absenter à 10h. Elle donne au préalable procuration à Christelle HERMAND.

### **3. Café-restaurant communal : état d'avancement du projet**

Le désamiantage est terminé. Les maçons ont débuté les travaux. Les réunions de chantier ont lieu chaque semaine. Les élus calent des réunions de travail afin de préparer le dossier de candidature et l'annonce qui seront publiés.

#### **4. Décision modificative : travaux en régie 2021**

Le maire détaille les travaux en régie réalisés dans le cadre du projet de café restaurant-communal.

Ces travaux représentent un total de matériel de 3439.36 € et de main d'œuvre pour 1764.38 € soit un total de 5203.74 €.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
	Chapitre	Article	Montant		Chapitre	Article	Montant
Dépenses	023	023	5203.74 €	Dépenses	040	231 Opération café communal	5203.74 €
Recettes	042	72	5203.74 €	Recettes	021	021	5203.74 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*VALIDE la décision modificative DM 2021-003 pour les travaux en régie 2021*

*DECIDE de procéder au vote de virement de crédits, sur le budget de l'exercice 2021, tel que ci-dessus.*

#### **5. Prime COVID**

Etant donné que la prime COVID a déjà été versée l'an passé aux employés communaux, la loi empêche de la verser à nouveau cette année.

#### **6. Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet

#### **Considérant ce qui suit :**

Les heures complémentaires sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale. Ces heures n'ont pas vocation à se répéter indéfiniment : elles doivent rester ponctuelles, exceptionnelles.

Les heures complémentaires sont les heures faites par les agents à temps non complet, jusqu'à hauteur d'un temps complet : seuls les agents à temps non complet peuvent faire des heures complémentaires.

Au-delà de la 35<sup>ème</sup> heure, il s'agit d'heures supplémentaires.

Les heures complémentaires peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique/autorité territoriale, par des agents de catégorie A, B ou C.

Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet est venu préciser les modalités de calcul des heures complémentaires des agents nommés dans des emplois à temps non complet.

Le décret précise que la rémunération d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1820 la somme du montant annuel du traitement brut d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;*

**DECIDE d'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées ci-avant.**

*Ces heures seront indemnisées, conformément au décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **7. Questions et informations diverses**

### Travaux réalisés :

Projet de verger communal :

- Les fondations du mur en pierres ont été réalisées en régie municipale. Le maire remercie les employés et élus qui y ont participé.
- Les arbres ont été commandés chez un pépiniériste local, afin d'avoir des variétés adaptées à notre climat et au sol : deux cerisiers dont un tardif, un mirabellier, un prunier reine-claude et un figuier. Ils arriveront fin novembre. Des petits fruitiers ont été commandés : mûriers framboisiers, myrtilliers, groseilliers qui seront livrés au printemps.
- La commune a sollicité la pépinière départementale pour l'obtention de plants de vigne et également de plants pour le fleurissement du village
- Les élus discutent également de la pose d'un portillon en métal, de bancs, de tables de pique-nique, de transats en métal, d'un point d'eau avec raccordement sur le réseau et d'un kiosque en métal habillé de plantes grimpantes. Ces projets seront étudiés dans les mois à venir et finalisés une fois les travaux du café restaurant communal terminés.

Travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal :

- Nettoyage du bâtiment de l'ancienne gare et la cour du commerce agricole par les élus
- Changement des deux spots défectueux au niveau du boulodrome sur la place du village, installation d'un radiateur au rez-de-chaussée de la mairie et travaux dans l'appartement de l'ancienne école (création et remplacement de prises et mise aux normes de la lumière de l'escalier)
- Réparation de la fuite sur la canalisation de la source des Escanarilles située à côté de l'école par l'employé communal.

### Travaux à venir :

- Gyrobroyage sur la parcelle de l'épandage communal
- Poursuite du muret du jardin communal
- Fin des travaux électriques délibérés lors du conseil municipal du 8 octobre 2021

Les travaux de réparation de la canalisation endommagée par un exploitant forestier à proximité du Carla devraient avoir lieu le mardi 9 novembre 2021.

L'apéritif à l'attention des nouveaux habitants a connu un franc succès, près de 40 personnes étaient présentes.

Pour la cérémonie du 11 novembre : les élus feront à nouveau appel aux restaurateurs locaux le DBis et JLP pour l'apéritif. Louis et Jeanine MARI s'occuperont du bouquet.

Les élus valident le choix de Jérôme ROUGEMONT comme agent recenseur pour le recensement 2022 qui aura lieu du 20 janvier au 19 février.

Jérôme HERVOUET-BARANGER présente les documents reçus dans le cadre de la création du Parc Naturel Corbières Fenouillèdes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Pour extrait le 11 octobre 2021  
En mairie,

Christelle HERMAND  
Maire

*(Signature et cachet)*



*Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.*